

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 31 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 25 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HIMPENS à Mme MERCHADOU, M. ELIAS à Mme SARRAUTE, Mme LUCKHAUS à Mme GIROTTI, Mme BAYLE à M. CARREAU, Mme BAUDERE à M. BROSSARD, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etait absente:

Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

15 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'attribution de la D.S.I.L. 2023 pour les travaux d'investissements suivants et sur la base du plan de financement prévisionnel :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.	DSIL	Autre financement	Participation de la ville
EDUCATION					
ECOLE ROSA BONHEUR					
Eclairage LED salles n°14 et 15	2 667,98	2 223,32	1 778,65		889,33
Changement stores salles n°4 et 15	4 133,02	3 444,18	2 755,35		1 377,67
Total école Rosa Bonheur	6 801,00	5 667,50	4 534,00	0,00	2 267,00
ECOLE GROSPERRIN					
Changement de 2 stores couloir n°1	4 689,61	3 908,01	3 126,41		1 563,20
Changement toile salle n°10	812,56	677,13	541,71		270,85
Doublage isolation intérieure salle n°8	8 215,50	6 846,25	5 477,00		2 738,50
Peinture de la salle n°8	3 588,72	2 990,60	2 392,48		1 196,24
Electricité de la salle n°8	3 828,72	3 190,60	2 552,48		1 276,24
Total école Groperrin	21 135,11	17 612,59	14 090,07	0,00	7 045,04
INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE					
Travaux sur plancher à l'étage	2 911,99	2 426,66	1 941,33		970,66

Total IEN	2 911,99	2 426,66	1 941,33	0,00	970,66
EGLISE SAINT ROMAIN					
Mise en conformité du clocher	5 593,50	4 661,25	3 729,00		1 864,50
Total Eglise Saint Romain	5 593,50	4 661,25	3 729,00	0,00	1 864,50
GYMNASE ROBERT PAUL					
Changement système éclairage par des LED	19 258,80	16 049,00	12 839,20		6 419,60
Mise aux normes du système de désenfumage naturel	12 401,57	10 334,64	8 267,71		4 133,86
Total Gymnase Robert Paul	31 660,37	26 383,64	21 106,91	0,00	10 553,46
Total général des travaux	68 101,97	56 751,64	45 401,31	0,00	22 700,66

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 23 janvier 2023 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 07/02/23
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20230131-69807-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

